

# LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé

Encadrement

Compréhension

Engagement

# Le conseil pédagogique du CESA

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,  
chef d'état-major de l'armée de l'air

**Jean Tulard**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**Jean Baechler**, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

**André Lewin**, *ambassadeur de France.*

**Denise Flouzat**, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

**Martine Méheut**, *présidente de l'Association européenne des enseignants.*

**Michel Jarrety**, *professeur à la Sorbonne.*

**Brigitte Debernardy**, *contrôleur général des armées.*

**Jean-Yves Daniel**, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

**Claude Carlier**, *président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.*

**Patrick Facon**, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

**François Pernot**, *maître de conférences en histoire moderne.*

**Aymeric Chauprade**, *professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.*

**Hervé Coutau-Bégarie**, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

**Alain Bévillard**, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

## Préface

Septembre 2007 marque le commencement d'un nouveau cycle de trois ans pour la revue *Les Carnets du Temps*. Il sera l'occasion de modifier ou de mettre à jour les thèmes et idées maîtresses, afin de les adapter au temps... qui passe ! Les futurs articles seront, comme dans le cycle qui s'achève, rédigés sous la direction des éminents membres du conseil pédagogique.

À cette occasion, nous avons l'honneur et le plaisir d'y accueillir deux nouveaux membres :

- Monsieur Jean Baechler, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, pour la rubrique « Pensée politique » ;
- Monsieur Michel Jarrety, normalien, docteur d'État, agrégé de lettres et professeur à la Sorbonne, remplaçant monsieur Marc Fumaroli pour la rubrique « La Bibliothèque essentielle ».

Présentés respectivement dans *Les Carnets du Temps* des mois de septembre et octobre 2007, vous y découvrirez le parcours de ces personnalités de l'Académie et du monde universitaire, qui contribueront dans leur domaine « au développement des connaissances indispensables à l'honnête capitaine du XXI<sup>e</sup> siècle ».

Bonne lecture !

Général Guillaume Gelée  
directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

# Objectifs pédagogiques des publications du CESA

## 1. *Les Carnets du Temps*

*Les Carnets du Temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

## 2. *Les Fiches du CESA*

*Les Fiches du CESA* complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

## 3. *Les Cahiers du CESA*

*Les Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

## 4. *Le Bulletin de documentation*

*Le Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

## 5. *Penser les Ailes françaises*

*Penser les Ailes françaises* a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

[www.cesa.air.defense.gouv.fr](http://www.cesa.air.defense.gouv.fr)

**Centre d'études stratégiques  
aérospatiales (CESA)**

1, place Joffre, 75007 PARIS

**Directeur de la publication :**  
GBA Guillaume Gelée

**Rédacteur en chef :**  
Lcl Luc Mathieu

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Asp Jeanne Thiberge

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Sylvaine Thébault (R)  
Sgc Jérémie Alligier  
Sgc Stéphane Lanzeray  
Sgt Cassandre Davaic

**Rédacteurs en chef  
techniques :**  
Cdt Cyril Marchand  
Ltt Muriel Berger

**Maquette :**  
M. Philippe Bucher

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la  
bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
Sgt Audrey Lahon  
Cal Julien Biguine

**Correspondance :**  
CESA - BP 43  
00445 ARMÉES  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Atelier de photographie et de  
reproduction de l'armée de l'air  
(APRAA)  
26, boulevard Victor  
00450 ARMÉES

**Direction de l'APRAA :**  
Ltt Frédéric Ciavaldini  
Tirage 6 000 exemplaires

Les opinions émises dans les  
articles n'engagent que la res-  
ponsabilité des auteurs.

**TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS**  
ISSN 1769-4752

## Relations internationales

Les acteurs anciens et nouveaux  
des relations internationales..... 4

## Économie

Les théories..... 6

## Stratégie

Comment penser stratégiquement ? ..... 8

## Philosophie

Qu'apporte la démarche philosophique ?..... 10

## Géopolitique

La géopolitique :  
atout des relations internationales ..... 12

## Histoire de l'aéronautique militaire

L'emploi des hélicoptères dans les armées..... 14

## Droit et institutions

La sécurité sociale..... 16

## Sciences

Max Planck,  
le précurseur de la révolution quantique ..... 18

## Histoire

La démocratie  
dans la Grèce et la Rome antiques ..... 20

## Pensée politique

Le politique ..... 22

## La bibliothèque essentielle

Thucydide et  
l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* ..... 24

## Une œuvre remarquable du cinéma

*Le Septième Sceau* ..... 26

**Au fil de la plume** ..... 28

## Les acteurs anciens et nouveaux des relations internationales

**La position centrale de l'État dans les relations internationales, depuis les traités de Westphalie de 1648, est battue en brèche par l'apparition de nouveaux acteurs : organisations non gouvernementales, firmes multinationales et médias, entre autres.**

En 1962, dans *Paix et guerre entre les nations*, ouvrage phare des relations internationales, Raymond Aron écrivait : « *Les relations internationales sont par définition, semble-t-il, les relations entre les nations... Dans la formule "relations internationales", la nation équivaut à n'importe quelle collectivité politique territorialement organisée, disons provisoirement que les relations internationales sont les relations entre unités politiques* ». Cette suprématie de l'État sur la scène internationale est effectivement admise depuis les traités de Westphalie. S'ils ont remodelé l'Europe pour de nombreuses années, ces traités ont par ailleurs érigé l'**État-nation souverain** comme socle du droit international, mettant fin, du moins en théorie, au droit du plus fort. Partant, la notion de puissance, jusqu'alors limitée à la seule puissance guerrière, s'est peu à peu étoffée pour embrasser tous les domaines, à tel point qu'aujourd'hui l'économie ou le rayonnement culturel constituent des pièces majeures des relations internationales. Associés au phénomène de mondialisation, ces nouveaux facteurs de la puissance viennent ainsi directement concurrencer l'État.

Les **organisations internationales** tiennent un rôle majeur sur la scène mondiale mais n'en demeurent pas moins des acteurs dérivés ou secondaires de ces mêmes États ; la diplomatie multilatérale qui y est pratiquée est encore largement le prolongement de la diplomatie bilatérale classique. En revanche, les **organisations non gouvernementales** (ONG) sont conçues par des individus issus de la société civile. Elles ne disposent pas d'une personnalité juridique internationale et ne pèsent donc pas *in fine* sur l'élaboration des normes internationales. Néanmoins, elles parviennent à intervenir dans la politique interne d'États : le cas de « Médecins sans frontières » et des *French doctors*, dans l'affaire du Biafra, en est un exemple. Par ailleurs, plus de 2 700 d'entre elles disposent d'un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU) et leur influence sur l'institutionnalisation de la Cour pénale

internationale (CPI), en 1998, montre bien leur poids dans l'émergence d'un nouveau droit international. Ainsi, fortes de leur capacité à élaborer des coalitions et à mobiliser l'opinion publique, elles constituent un troisième modèle de relations diplomatiques, après celui de la pratique italienne, étendue aux États européens dès la Renaissance, et celui de la sécurité collective, après la première guerre mondiale.

Les entreprises ont, elles aussi, investi la scène mondiale en développant des **firmes multinationales**. Poussées par la nécessité d'innover et la faiblesse des coûts à l'étranger, portées par la libéralisation des mouvements de capitaux, elles ont aujourd'hui acquis un poids économique considérable, leur chiffre d'affaires dépassant le produit national brut de nombreux pays. Autrefois entièrement maîtrisés par les institutions nationales, les flux des capitaux et d'investissements sont ainsi passés aux mains des institutions financières et des grandes entreprises internationales. De plus, au début des années 1990, pour attirer ces capitaux, les gouvernements ont assoupli les mesures protectionnistes, ce qui a conduit à un renforcement des marchés financiers et, surtout, de leur influence sur les sociétés. Ces grands mouvements ont été soutenus par une utilisation massive de l'informatique conduisant à une homogénéisation des règles politiques et commerciales à l'échelle mondiale, au sein des principaux pays industriels.

Les processus de production, de circulation, de contrôle et de vente d'informations sont donc étroitement liés à la mondialisation des économies et des échanges et à l'internationalisation des grands acteurs étatiques ou privés qui viennent d'être évoqués. Cette révolution technique n'est pas sans inconvénient, ne serait-ce que parce qu'elle conduit à une certaine uniformisation de la pensée. Néanmoins, si pendant très longtemps **les médias** ont été les supports de la propagande gouvernementale, et le sont encore dans de nombreux pays, aujourd'hui, là où il existe une réelle liberté d'expression, la presse tient un rôle essentiel dans les débats géopolitiques. Bien que cette possibilité d'exprimer les désaccords avec les valeurs de la représentation dominante soit récente, les médias sont aujourd'hui considérés comme un quatrième « pouvoir » et, dans les faits, comme une voix indispensable à l'existence de la démocratie. En ce sens, la puissance médiatique représente un enjeu politique, économique, social et diplomatique international grandissant, d'autant plus important qu'elle est accessible à tous, y compris aux groupes terroristes.

## Les théories



DR

Adam Smith, philosophe et moraliste écossais, a publié l'ouvrage qui marqua le véritable commencement de l'économie en tant que science : les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776). La théorie classique tend avant tout à fournir un modèle simplifié du fonctionnement du système économique. Elle prône le laisser-faire, qu'elle considère à l'avantage de tous. L'un des principaux apports des économistes classiques est d'avoir montré l'importance du mécanisme des prix dans l'économie. Ils présentent une définition générale du marché, qui est le lieu réel ou virtuel au sein duquel s'effectuent les échanges de marchandises entre des offreurs et des demandeurs.

Influencé par la philosophie de Hegel, Karl Marx a critiqué le capitalisme et développé une théorie de la *valeur travail*. Dans le capitalisme, qui constitue une étape transitoire dans l'évolution des sociétés, les classes antagonistes sont la bourgeoisie et le prolétariat : la propriété des moyens de production (capital et terre) est concentrée entre les mains de la bourgeoisie, alors que le travail est effectué par le seul prolétariat. La force de travail est la seule propriété dont disposent les travailleurs, et ils n'ont d'autre choix que de la vendre au prix du marché.

Alors que se développait la critique des marxistes contre l'économie politique anglaise, une autre contestation, lancée sur des bases différentes, produisit la « révolution marginaliste » dans les années 1870-1890. Ce courant de pensée, qui constitue actuellement le paradigme dominant en économie, regroupe sous le terme « néo-classique » un grand nombre de théoriciens (Jevons, Marshall, Walras). La théorie néo-classique standard suppose que la rationalité est absolue, l'individu étant capable, en toute circonstance, d'effectuer un calcul d'optimisation lui donnant accès à la meilleure solution. La coordination s'effectue par les prix du marché, le cadre institutionnel étant la concurrence parfaite. La théorie néo-classique est généralement assimilée à la microéconomie, qui se propose d'étudier les comportements d'individus exempts de toute attache sociale et mus par le seul principe de rationalité.



C'est à la suite de la crise des années 1920-1930 que l'économie politique prend un nouveau virage, avec la publication de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, par Keynes, en 1936. Père de la macroéconomie, Keynes raisonne en termes de variables globales (PIB, masse monétaire), et privilégie la coordination des agents comme facteur clé de la tendance à l'équilibre. On doit à Keynes l'analyse économique en termes d'incertitude, de prévision et d'anticipation. Le concept central de « demande effective » qualifie le flux de revenus, issus d'une production, qui permet de consommer celle-ci à la hauteur prévue par les entrepreneurs. Keynes soutient que l'intervention du gouvernement, sous forme notamment de travaux publics financés par l'État, peut être nécessaire pour rétablir le plein emploi et fournir la possibilité à l'initiative individuelle de s'épanouir.

Les politiques monétaire et budgétaire keynésiennes se sont révélées inadaptées, dans les années 1970, lors de la montée de l'inflation due, pour une large part, à l'augmentation du prix du pétrole. Cette augmentation étant ratifiée par la création monétaire, l'école monétariste, dirigée par Milton Friedman qui privilégiait la monnaie dans l'explication de l'inflation, s'est trouvée confortée. Les monétaristes font de la politique monétaire l'instrument essentiel de la politique économique, et du flottement des monnaies le régulateur du système monétaire international (SMI).

Bien que les thèses monétaristes soient contestées, elles ont une influence certaine au niveau de la philosophie qu'elles véhiculent, qui est celle de « moins d'État possible », et sur les politiques monétaires des banques centrales. Ces dernières ont pour objectif final la lutte contre la hausse du niveau général des prix des biens et des services, au moyen de leur instrument d'action principal : leur taux directeur qui régule l'ensemble des taux d'intérêt à court terme.

**L'histoire de l'économie est marquée par de grandes synthèses qui embrassaient un vaste champ : économique, politique, sociologique, voire philosophique. Aujourd'hui, dans un monde en perpétuel changement, l'économie politique souffre d'un déficit en innovation et en recherche qui nuit à son efficacité.**

## Comment penser stratégiquement ?



DR

La stratégie est à la mode. Dorénavant, tout est stratégique : on parle de stratégie politique, de stratégie d'entreprise, voire de stratégie diplomatique. La stratégie militaire n'est plus dès lors qu'un compartiment parmi d'autres, il ne peut plus revendiquer l'exclusivité du concept.

Une telle mutation est-elle fondée ? *A priori*, on devrait se féliciter de cette expansion de la stratégie au-delà de son domaine d'origine. L'expansion est généralement signe de vitalité. Mais on peut également y voir l'indice d'une perte de substance. Au-delà d'un nom commun, la stratégie d'entreprise et la stratégie militaire n'ont aucune logique commune, ne reposent pas sur les mêmes critères, ne mettent pas en œuvre les mêmes modes d'action, ne poursuivent pas les mêmes finalités. La vogue de la stratégie d'entreprise traduit moins une nouvelle réalité stratégique que la crise de la pensée économique, incapable de renouveler ses propres concepts et réduite à importer un concept qui lui est étranger.

Par principe, un concept renvoie à un ensemble de critères et de caractéristiques qui permettent de le différencier d'autres concepts : la politique n'est pas l'économie dès lors que la politique recherche la poursuite du bien commun alors que l'économie recherche la création de richesses.

Le droit et la diplomatie sont des modes de résolution des conflits qui ne se confondent pas avec la stratégie, elle aussi mode de règlement des conflits, dès lors que le droit repose sur l'application, supposée objective, de règles générales et impersonnelles par un tiers au conflit (le juge), et la diplomatie sur la recherche d'un compromis avantageux ou au moins raisonnable par la négociation, alors que la stratégie suppose le règlement du conflit par les protagonistes eux-mêmes qui recourent à la force réelle (stratégie d'action) ou virtuelle (stratégie de dissuasion).

La stratégie n'est pas une fin, c'est un moyen en vue d'un règlement politique. La victoire stratégique a du poids mais elle ne sert à rien si elle ne

débouche pas sur un règlement politique : les États-Unis en font la cruelle expérience en Irak. C'est une autre différence avec l'économie, qui secrète sa propre finalité : l'entreprise recherche le profit. La confusion des concepts est un signe du dérèglement des esprits. Les conséquences n'en sont pas seulement intellectuelles, elles peuvent être terriblement pratiques lorsqu'il s'agit de transformer la théorie en doctrine, c'est-à-dire de traduire les concepts en instruments, en modes d'action, en procédures... À l'heure où la plupart des grands pays connaissent des réductions de leurs dépenses d'armement, des choix clairs s'imposent plus que jamais.

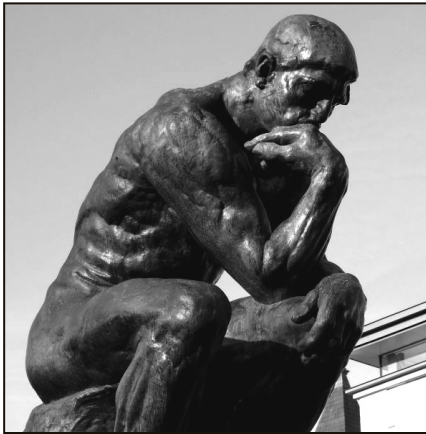
**Des énoncés théoriques précis ne garantissent pas une doctrine cohérente, mais des énoncés théoriques défectueux risquent fort d'entraîner une doctrine erronée. La science n'évite pas toutes les fautes, elle permet au moins de se prémunir contre les plus grossières. C'est pour cela qu'il faut penser stratégiquement, en essayant toujours de combiner les moyens et les fins, en englobant dans la même vision les moyens et les procédures tactiques d'un côté, les finalités politiques de l'autre et en reliant les uns aux autres par cette chaîne stratégique qui n'a de sens que si elle reste fidèle, sinon à son domaine, du moins à sa logique d'origine.**



© OTAN

Enceinte de discussion : la première dimension de la transformation politique de l'OTAN doit consister à offrir aux Alliés une instance pour un débat stratégique plus large.

## Qu'apporte la démarche philosophique ?



DR

*Le Penseur, d'Auguste Rodin*

La lucidité se cultive. Pour prendre une décision, il faut exercer notre jugement et il ne se passe pas un jour sans que nous ayons à prendre une décision, certes plus ou moins importante pour l'avenir.

Nous interroger sur les fins que nous poursuivons, sur nos engagements, sur les conditions de nos actions, comprendre ce qui est en jeu dans la conduite de notre propre existence et dans nos prises de position par rapport aux problèmes sollicités

par la société actuelle, c'est assumer notre humanité. Cela demande le courage de penser par nous-mêmes. Le monde n'est pas transparent. Les connaissances scientifiques aident mais ne suffisent pas à le rendre tel. La vie immédiate comporte, elle, beaucoup d'opinions toutes faites et de faux-semblants.

Or, la philosophie a comme raison d'être de permettre de prendre du recul vis-à-vis de ces évidences trompeuses afin d'avoir la capacité de penser librement. Pour cela, il faut avoir acquis une démarche de réflexion et d'affranchissement car, contrairement à un préjugé fort répandu, il est nécessaire d'apprendre à penser, de même qu'il est nécessaire d'apprendre à lire. Les grands philosophes sont des témoins et des guides dans la pédagogie de cette démarche. Ils ne sont pas là pour nous dire ce qu'il faut penser, mais pour nous montrer le chemin. Leur fréquentation nous convainc surtout du fait que personne ne peut penser pour nous et que l'existence humaine vaut ce courage puisque nous en avons les moyens. La capacité de jugement est en chacun. À nous de la développer par ce commerce avec les philosophes.

**S'ils ont cette vertu, c'est parce que la méthode qu'ils nous procurent consiste dans le développement du sens critique grâce à l'analyse objective qui permet de retrouver l'organisation d'une argumentation, d'en voir les affirmations non étayées, d'identifier une thèse polémique, bref d'avoir une panoplie d'instruments qui nous autorisent à forger notre jugement. Ce n'est qu'ainsi que peut émerger le sens de notre existence jalonnée d'engagements raisonnés et délivrée de trop de subjectivité et d'émotivité.**



DR

*L'école d'Athènes*, fresque composée entre 1508 et 1511 par le peintre Raphaël et représentant une assemblée de philosophes, parmi lesquels Platon, Socrate et Aristote (musée du Vatican, chapelle Sixtine).

# La géopolitique : atout des relations internationales

À l'heure de la mondialisation, les médias aux contenus les plus divers font le tour de la planète en quelques secondes, les frontières économiques, mais également politiques, s'ouvrent largement et, dans son ensemble, « *la société internationale s'organise autour [des] acteurs qui la mettent en mouvement et la font vivre* »<sup>(1)</sup>. Ces entités peuvent être réparties en trois catégories : les acteurs étatiques (les États), les acteurs transétatiques (licites : organisations internationales, ONG, ou illicites : triades, mafias, islamisme international...) et les acteurs intra-étatiques (groupes rebelles, guérillas à l'intérieur des États).

L'étude des relations internationales, selon l'approche historique, est souvent chronologique et factuelle et ne permet pas de comprendre les événements eux-mêmes. Par ailleurs, l'histoire en général et les relations internationales en particulier ne se résument pas en un seul facteur : l'histoire n'est pas la seule lutte des classes, des « races », des intérêts économiques, ou encore des religions. Une multiplicité de facteurs est donc à prendre en compte. Ainsi, « *une situation géopolitique se définit, à un moment donné d'une évolution historique, par des rivalités de pouvoirs de plus ou moins grande envergure, et par des rapports entre des forces qui se trouvent dans différentes parties du territoire en question* »<sup>(2)</sup>.

Pour montrer la répartition de ces diverses forces, y compris dans des espaces relativement restreints, il faut des cartes claires et suggestives, et notamment des cartes historiques, qui permettent de traduire l'évolution des situations, à travers les tracés successifs des frontières par exemple, et d'apprécier les « droits historiques » que s'attribuent contradictoirement plusieurs acteurs sur un même territoire. La géopolitique rappelle que la continuité de l'histoire est aussi celle de la géographie : géographie physique et identitaire déterminent de façon relativement constante les événements historiques.

Cependant, pour comprendre un conflit ou une rivalité géopolitique, il ne suffit pas d'en préciser et d'en cartographier les enjeux. Il faut essayer, surtout quand les causes sont complexes, de saisir les raisons, les idées, des acteurs principaux (chefs d'États, *leaders* de mouvements régionalistes, autonomistes ou indépendantistes, etc.), chacun traduisant et influençant à la fois l'état d'esprit de la partie d'opinion qu'il représente. Le rôle des idées, même

fausses, est capital parce que ce sont elles qui expliquent les projets et qui, autant que les données matérielles, déterminent le choix des stratégies. Ainsi la géopolitique représente des territoires et des idées : un atout considérable pour qui veut saisir le fondement des relations internationales.

**L'analyse géopolitique consiste donc à étudier les relations entre trois types d'acteurs – étatiques, transétatiques et intra-étatiques – en tenant compte des facteurs de la géographie physique (situation, relief...), de la géographie identitaire (clan, ethnie, langue, religion, civilisation...) et de la géographie des ressources (eau, pétrole...). L'approche géopolitique, ainsi conduite, permet de donner du sens aux relations internationales, en établissant des représentations objectives et réalistes.**

Effectivement, peut-on comprendre la politique étrangère des États-Unis au Proche-Orient si l'on ne prend pas en compte des critères de leur politique intérieure ? Peut-on comprendre la politique internationale de la Chine sans intégrer une dimension démographique ou historique ? Peut-on analyser la politique de la Russie en dehors de tout critère économique ? La France serait-elle intervenue au Koweït, envahi par l'Irak en 1990, sans tenir compte de la situation géopolitique de cette région et de sa propre place sur l'échiquier international ? Les exemples sont nombreux et conduisent tous à la conclusion que les relations internationales (RI) doivent emprunter à l'ensemble des disciplines pour permettre d'avancer dans la compréhension du monde. Sans cette compréhension, les décisions des acteurs de la scène internationale seraient prises aveuglément. La géopolitique est donc un outil essentiel conditionnant les choix stratégiques des acteurs de la vie idéologique, politique et économique, mondiale.

### Bibliographie

**Aymeric Chauprade, François Thual**, *Dictionnaire de géopolitique*, éditions Ellipses, 1999 (2<sup>nd</sup>e édition).

**Jean-Marc Balancie, Arnaud de La Grange**, *Mondes rebelles*, éditions Michalon, 2002.

**François Thual**, *Méthodes de la géopolitique*, éditions Ellipses, 1996.

**Aymeric Chauprade**, *Géopolitique, constantes et changements dans l'histoire*, éditions Ellipses, 2003.

1. Pascal Boniface, *Le Monde contemporain : grandes lignes de partage*, Quadrige/PUF, 2003.
2. Yves Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, 1993.

# L'emploi des hélicoptères dans les armées

**Aujourd'hui indispensable, l'hélicoptère est omniprésent dans les opérations militaires modernes. Au départ uniquement dévolu à des missions de soutien, son insertion se fit en marge des premiers conflits (Indochine, Corée, Algérie) au sortir de la seconde guerre mondiale. Évoluant au fil des innovations techniques, l'hélicoptère se voit peu à peu affecter des missions de combat, jusqu'à être de nos jours complètement intégré aux opérations aériennes.**

Retour en arrière sur la fortune des « voilures tournantes » au sein des forces armées.

L'emploi des premiers hélicoptères en opération date des guerres d'Indochine (1946-1954). En 1950, le capitaine Santini est le premier à employer l'hélicoptère sur le théâtre d'opérations indochinois. Il utilise l'hélicoptère pour effectuer des missions d'évacuations sanitaires. Jusqu'à cette date, les blessés sont évacués à pied à travers des kilomètres de jungle ou par avions (*Morane 500*), ce qui nécessite l'installation de pistes d'atterrissage. Peu à peu, l'hélicoptère monte en puissance et accapare cette mission d'EVASAN. En effet, les qualités de l'hélicoptère (manœuvrabilité, vitesse) lui permettent de s'affranchir des contraintes particulièrement difficiles du théâtre indochinois. Outre cette mission d'EVASAN, l'hélicoptère est également utilisé pour le réglage des tirs d'artillerie.

L'armée française est principalement dotée d'appareils américains : *Hiller* (*UH-12* et *UH-23*) et *Sikorsky* (*S-51* et *S-55*). À la fin du conflit, l'armée de l'air et l'armée de terre comptent à elles deux une quarantaine d'appareils pour une soixantaine de pilotes. Les effectifs reflètent la montée en puissance de la « voilure tournante » lors du conflit indochinois. L'emploi de l'hélicoptère reste malgré tout un phénomène en marge de la guerre d'Indochine.



58

*Vertol H-21 sur le théâtre algérien*

Dès la fin du conflit, les hélicoptères sont transférés sur le théâtre algérien. Ceux-ci connaissent des évolutions fondamentales.

D'un point de vue organique, l'armée de terre crée un commandement unique pour ses matériels aériens. Tous les moyens aériens de l'armée



de terre, incluant l'aviation légère d'observation d'artillerie (ALOA) et les hélicoptères, sont regroupés au sein de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) dès le 22 novembre 1954.

L'emploi des hélicoptères subit lui aussi une véritable révolution. Les nouvelles machines (*Sikorsky H-34* et *Vertol H-21*), plus puissantes, élargissent les missions de soutien des hélicoptères. Non seulement elles permettent de transporter des commandos, mais aussi de fournir de l'appui feu sur le terrain. Équipés de mitrailleuses et de canons de 20 mm Mauser, les hélicoptères armés (les *Pirate*) deviennent indispensables à la protection et à l'appui des hélicoptères transférant les commandos et des troupes au sol. L'appui aérien prend une autre dimension avec l'introduction de l'*Alouette II*. Équipée d'une turbine et surtout capable d'emporter des roquettes de 37 mm et des missiles (*SS-10* et *SS-11*), elle préfigure le rôle de combat des hélicoptères.

Les évolutions technico-tactiques (vol tactique de jour et de nuit grâce aux JVN (jumelles de vision nocturne) et à la souplesse des turbines, diversification des armements : panier de roquettes et missiles) ouvrent de nouvelles perspectives d'emploi, centrées sur le combat. Désormais étroitement inséré dans les opérations terrestres, l'hélicoptère est à même de délivrer ses feux au profit de missions de soutien ou de destruction. La nouvelle génération d'appareils, symbolisée par le *Tigre*, possède une véritable capacité de combat.



DR  
*Tigre*

Les hélicoptères doivent maintenant faire face à un nouveau défi dans leur évolution : l'intégration au sein d'opérations aéroterrestres inter-armées. En effet, l'imbrication croissante des moyens terrestres et aériens sur un théâtre d'opérations pour mener à bien des missions complexes, telles que l'interdiction ou la sécurisation d'une zone, suppose un haut niveau de coordination. Dans ce cadre, la numérisation de l'espace de bataille, telle qu'elle se fera avec le *Tigre*, constitue un défi majeur.

L'intégration des hélicoptères aux opérations aériennes présente un enjeu spécifique. Dans le cas des opérations en Afghanistan, tous les moyens aériens (avions, hélicoptères, drones) sont intégrés au sein du *Combined Air Operations Center* (CAOC). Une coordination permanente permet de connaître en continu les positions amis/ennemis H24 et réduit ainsi le risque de tir fratricide tout en facilitant la prise de décision. L'hélicoptère doit connaître l'ensemble du dispositif pour éviter les *kill zones*, les *show of force* et les drones et pour évoluer au cœur des opérations aériennes modernes.

# La sécurité sociale

**Par la prise en charge collective des risques sociaux, la sécurité sociale est l'expression d'une conception de la démocratie où le libéralisme est tempéré par une solidarité institutionnalisée. Gérés en France par les partenaires sociaux sous contrôle de l'État, les organismes de sécurité sociale, dont l'assurance maladie, sont confrontés à de graves difficultés de financement qui rendent inéluctable une réforme.**

À l'origine, en 1898, la sécurité sociale ne prend en charge que les accidents du travail. À partir de 1928, des assurances sociales sont créées pour indemniser les salariés ne percevant que des bas salaires. Elles couvrent les risques liés à la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, le décès, moyennant des cotisations salariales et patronales. Les prestations familiales sont instituées en 1932 puis généralisées dans le Code de la famille élaboré en 1939. Un régime général sera mis en place sans englober des régimes spécifiques. La généralisation de la sécurité sociale s'effectuera progressivement jusqu'à la couverture maladie universelle, créée en 1999.

Les ressources principales, qui sont les cotisations assises sur la masse salariale, sont désormais complétées par d'autres apports : taxes fiscales, contribution sociale généralisée (CSG) – créée en 1993 et perçue sur l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine –, contribution sociale de solidarité, à la charge des entreprises, contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), instituée en 1996.

La sécurité sociale se compose de différents régimes. Le régime général des salariés couvre les salariés de l'industrie, du commerce et des services, ainsi que certains travailleurs assimilés à des salariés. Il protège plus de 80 % de la population française. D'autres régimes couvrent des populations spécifiques : professions indépendantes, marins, mines, SNCF, RATP, EDF-GDF... Les militaires bénéficient d'un régime spécial créé en 1949 qui leur ouvre des droits équivalents à ceux du régime général mais qui est géré par une caisse nationale unique.

Le régime général de la sécurité sociale comprend deux branches autonomes (maladie et vieillesse, famille) et trois niveaux (national, régional et local). Les organismes, à l'exception des caisses nationales, qui sont des

établissements publics, relèvent du droit privé, tout en étant chargés de l'exécution d'une mission de service public.

La gestion du régime général est assurée, sous le contrôle des pouvoirs publics, par des conseils d'administration où siègent en nombre égal des représentants des employeurs et des représentants des assurés sociaux, ceux-ci étant désignés par les organisations syndicales représentatives. Au niveau national, le régime général comprend cinq grands organismes. La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) gère les risques liés à la maladie, à la maternité, à l'invalidité, au décès et, selon une gestion distincte, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. La Caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) gère l'assurance vieillesse et l'assurance veuvage. La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) traite les prestations familiales. L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) assure la gestion de la trésorerie de l'ensemble du régime général et centralise les sommes collectées par les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF). Enfin, l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS) gère les questions d'intérêt commun, notamment de personnel (conventions collectives, négociations salariales, formation...).

La sécurité sociale exprime la conception qu'a une société des conditions dans lesquelles doivent être pris en charge les risques sociaux. La différence des points de vue entre l'Europe et les États-Unis en témoigne. En Europe occidentale, le niveau de protection, la situation économique et le vieillissement de la population entraînent d'importantes difficultés de financement qui ne peuvent être surmontées facilement, pour des raisons techniques, mais aussi parce que toute réforme ne peut qu'avoir des répercussions sur des droits considérés comme « acquis ». Les principales questions que devra aborder une réforme portent sur le niveau de couverture du risque, la place de l'impôt dans le financement, les rôles respectifs de l'État et des partenaires sociaux dans la gestion des régimes, sans oublier la mise en place d'une organisation optimisée des caisses afin d'assurer le pilotage des différents régimes.

# Max Planck (1858-1947), le précurseur de la révolution quantique

Max Planck, après avoir hésité entre la musique et les sciences, choisit l'étude des mathématiques et de la physique, puis de la thermodynamique à l'université de Berlin. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la thermodynamique est une branche de la physique en plein développement, de par ses applications (machine à vapeur), et repose sur deux principes entrevus pour la première fois par Sadi Carnot et formalisés par Rudolf Clausius en 1850. Le premier principe exprime la conservation de l'énergie. Le second principe, indiquant le sens d'évolution d'une transformation, permet d'apprécier l'énergie utilisable dans un échange thermique. Déçu par ses professeurs Gustav Kirchoff et Hermann Helmholtz, Planck se tourna vers la lecture de Clausius. Il fit du deuxième principe le sujet de sa thèse de doctorat en 1879, qui le guida ensuite dans toutes ses réflexions. Planck devint professeur à Kiel, à Munich puis à l'université de Berlin. Admis à l'Académie des sciences de Prusse en 1894, il travailla sur le rayonnement thermique du corps noir.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Lord Kelvin affirmait que la physique était définitivement constituée dans ses principes fondamentaux, et que tout ce qu'elle pouvait apporter désormais était la détermination précise de quelques décimales supplémentaires : plusieurs problèmes demeuraient cependant, dont celui du corps noir. Le corps noir permet de modéliser la façon dont un élément, absorbant totalement l'énergie qu'il reçoit, la réémet ensuite : il peut être matérialisé, par exemple, par une enceinte en métal vide à une certaine température, dont l'énergie rayonnée par une petite ouverture est mesurée sur un ensemble de fréquences. La théorie de la mécanique statistique de Maxwell et Boltzmann prévoyait une densité d'énergie rayonnée infinie pour les fréquences au-delà de l'ultraviolet, ce qui n'était pas vérifié expérimentalement. Pour lever le paradoxe de la « catastrophe ultraviolette », Max Planck considéra que l'énergie émise n'est pas continue, mais qu'elle ne peut prendre que des valeurs discrètes, multiples d'une quantité égale à la fréquence de rayonnement multipliée par une constante (appelée « *quantum* élémentaire d'action », puis constante de Planck). Il trouva ainsi un concept de quantification de l'énergie, et une « loi de Planck », décrivant le rayonnement du corps noir, et valable à toutes les fréquences, contrairement aux lois dévoilées précédemment : il énonça ce résultat, le 14 décembre 1900, devant la Société allemande de physique, et rencontra des réticences dans le monde de la physique classique, habituée à la description continue des phénomènes, comme celle des ondes électromagnétiques par James Maxwell.

Attaché à respecter la cohérence de la physique classique, Planck tenta de minimiser les conséquences de la découverte qu'il fit en 1900. Mais grâce aux conséquences de sa théorie, notamment sous l'impulsion d'Einstein, il reçut le prix Nobel de physique en 1919. Il rédigea en 1945 le cheminement de sa découverte dans son *Autobiographie scientifique*, qu'il compléta par des réflexions sur la science : signification, limites, faux problèmes, lien avec la religion.

Le principe du *quantum* d'énergie, considéré avant tout comme un artifice de calcul, fut immédiatement pris en compte par Albert Einstein pour redéfinir la structure de la lumière, par Niels Bohr pour l'atome et par Louis de Broglie en mécanique ondulatoire. Les recherches conduisirent à caractériser toute particule, de lumière ou de matière, par des propriétés corpusculaires (expliquant notamment l'effet photoélectrique, émission d'électrons par une plaque éclairée par un faisceau de lumière due à l'interaction des photons avec les éléments de la matière), et ondulatoires (expliquant les phénomènes d'interférence et de diffraction). La révolution quantique se propagea à de multiples domaines, et de nombreux scientifiques européens travaillèrent ensemble pour établir, en 1927, les lois de la mécanique quantique, équivalentes des lois de Newton pour la mécanique classique. Une expérience illustrant l'ambiguïté de la physique quantique consiste à émettre des électrons au travers d'une plaque percée de deux trous : des interférences sont alors observées par un détecteur à l'arrivée ; mais si l'on essaie d'observer le chemin pris par les électrons, les interférences disparaissent. Ce résultat est lié au principe d'incertitude de Heisenberg, principe fondateur de la physique quantique, qui implique que la position et la vitesse d'une particule ne sont pas mesurables exactement simultanément et ressortissent à une description probabiliste. En 1926, Erwin Schrödinger mit en place des outils mathématiques pour décrire la physique quantique qui, robuste face aux tentatives de remise en cause, avança encore avec les travaux menés en électrodynamique quantique par le physicien américain Richard Feynman dans les années 1960. La physique quantique est aussi à l'origine d'inventions majeures comme le laser, les semi-conducteurs, l'imagerie par résonance magnétique, et de la découverte de la supraconductivité. La physique quantique stimule actuellement les recherches pour les nouvelles techniques, elle doit permettre un traitement massif d'opérations en parallèle en informatique, et la mise au point de nouvelles méthodes en cryptographie.

**La révolution quantique, amorcée par Max Planck, dépassant les limites de la physique classique, a ouvert de nouvelles voies d'exploration et de progrès.**

# La démocratie dans la Grèce et la Rome antiques

Pour s'imposer, la démocratie doit s'affranchir, à Rome comme à Athènes, d'organisations aristocratiques fondées sur des pratiques clientélistes. Dans les deux cités, les réformateurs recourent à des procédés assez proches. À Athènes, les premières réformes sont décidées par Solon (vers 640-561 avant J.-C.), à qui l'on attribue la création de quatre classes censitaires sur lesquelles il fonde l'accès aux charges publiques et une réforme judiciaire qui instaure l'égalité de chaque citoyen et une responsabilité collective devant la loi. À Rome aussi, on divise le peuple en classes censitaires au VI<sup>e</sup> siècle, à l'époque du roi semi-légitime Servius Tullius.

Il s'agit ensuite de briser les liens entre les aristocrates et leurs parentèles et clientèles en fondant les droits civiques sur la résidence et non sur la parenté. Pour ce faire, l'Athénien Clisthène (vers 525-507 avant J.-C.) crée un découpage administratif, le *dème*, et réorganise les tribus (dix au lieu de quatre). Il répartit les tribus dans les *dèmes* de façon à empêcher le retour de puissances locales. Dans le même esprit, Servius Tullius aurait créé quatre tribus urbaines et un nombre indéterminé (seize ?) de tribus rurales.

## Les institutions

La démocratie à Rome et à Athènes repose sur trois composantes fondamentales :

- les assemblées populaires (comices et *ecclésia*) ;
- le pouvoir exécutif ;
- les magistratures.



Vestiges de l'*ecclésia* à Athènes

DR

Les **comices** romains, au nombre de trois (curiates, centuriates et tributes), représentent le **pouvoir législatif**. Ils votent les lois et désignent les magistrats. Cependant, leur fonctionnement est, en règle générale, peu démocratique. Ainsi, le processus de vote aux comices centuriates, dotés d'attributions électorales, législatives et judiciaires, favorise les classes les plus riches, qui votent en premier. Dès que la majorité est acquise, la consultation prend fin. À Athènes, l'**ecclésia** est le lieu de l'expression de la démocratie directe.

Composée de tous les citoyens âgés de vingt ans ou plus, elle détient une grande partie des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, même si elle partage le pouvoir judiciaire avec d'autres tribunaux. Composé d'anciens magistrats, le **Sénat** est le **cœur du gouvernement** de Rome. Il prépare les projets de lois présentés aux assemblées, administre les finances, assigne les provinces aux magistrats et dirige la diplomatie. Il exerce également le pouvoir judiciaire *via* des tribunaux d'enquête spéciaux. La permanence du pouvoir athénien est assurée par la **boulè**, assemblée de 500 personnes tirées au sort qui préparent également les travaux de l'éclésiaste et contrôlent leur application.

Les **magistrats** représentent le **pouvoir exécutif**. Le plus souvent, ils exercent leurs fonctions pour un an et pour une seule fois de manière collégiale afin d'éviter l'émergence d'un personnage puissant et de compenser, à Athènes, les aléas du tirage au sort. Parmi les fonctions les plus prestigieuses, citons à Rome les deux consuls (magistrats civil et militaire suprêmes), les préteurs (administrateurs de la justice), les censeurs (recensement des citoyens), les questeurs (finances) et les édiles (entretien et sécurité de la ville). Au V<sup>e</sup> siècle, les dix stratèges (commandants d'une unité militaire ou d'une flotte) sont les magistrats les plus importants à Athènes.

### La citoyenneté

Elle est la marque pleine et entière de l'appartenance à la cité et de la jouissance des droits politiques. À Rome, comme à Athènes, elle ne concerne que les mâles adultes nés de deux parents eux-mêmes natifs de la cité. Les femmes, les étrangers et les esclaves en sont écartés. À Rome, toutefois, les conditions d'attribution de la citoyenneté et des droits politiques sont moins restrictives. Dans certains cas, la citoyenneté est accordée à une personne née d'une union entre un parent citoyen et un parent étranger. En outre, la citoyenneté est étendue progressivement aux habitants des colonies et, après la Guerre sociale (90-88 avant J.-C.), à tous les alliés italiens de Rome. À cette époque, tous les citoyens peuvent voter dans les différentes assemblées et se présenter aux magistratures alors que, dans les premières années de la République, les citoyens sont divisés en patriciens et plébéiens. Les premiers jouissent alors d'un plus grand nombre de droits politiques et ont accès aux magistratures. À Athènes, chaque citoyen ayant accompli son devoir militaire peut assister aux séances de l'assemblée et, après avoir atteint l'âge de trente ans, accéder aux différentes magistratures.

# Le politique

**Le politique est un ordre d'activités humaines, appliqué à la résolution pacifique de ses conflits par une espèce conflictuelle, grégaire et privée de tout dispositif inné de contrôle de la violence. La paix est la fin du politique.**

L'espèce humaine se distingue dans le règne vivant et animal par le fait que son humanité n'est pas programmée génétiquement dans son contenu, mais seulement au titre de virtualité. Nous sommes biologiquement aptes au langage, mais nous devons apprendre à parler une langue particulière dans un milieu culturel particulier. La nature humaine définit des virtualités, dont les actualisations sont culturelles. La transition des virtualités naturelles aux actualisations culturelles pose à l'humanité et à ses représentants un certain nombre de problèmes, qui doivent être impérativement résolus, si l'espèce et les sociétés dans lesquelles elle s'incarne, doivent survivre. Chaque problème de survie définit un **ordre** consacré à sa résolution. La solution du problème est la **fin** de l'ordre considéré. La fin impose à son tour des problèmes de réalisation et de moyens, dont les solutions composent le ou les **régimes** de la fin. Par définition, il existe au moins un bon régime, celui qui est naturellement congruent à la fin, et un mauvais, qui lui est contraire et en éloigne. Le politique est l'ordre chargé du problème posé par la conflictualité humaine. Sa fin est la paix par la justice. Son régime naturel est la démocratie.

La conflictualité de l'espèce humaine a trois sources principales. La première est une disposition agressive commune à tout le règne animal. Elle a une valeur adaptative manifeste, puisqu'elle permet aux individus d'une espèce de se défendre et de se battre au service de la vie et de la survie. La deuxième n'est pas réservée à l'espèce humaine, mais elle y prend des dimensions inédites. Trois biens rares sont l'objet de convoitises irrésistibles de la part des individus : le pouvoir, le prestige et la richesse. Chaque bien est réel et procure des bénéfices tangibles. Le pouvoir permet d'imposer sa volonté à autrui. Le prestige est l'expression de l'admiration d'autrui. La richesse est l'ensemble des ressources donnant accès à toutes les satisfactions. Chaque bien est l'objet de passions spécifiques, qui peuvent mobiliser tout le psychisme à leur



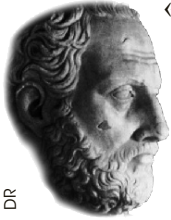
service. Le pouvoir nourrit l'ambition, le prestige l'orgueil et la vanité, la richesse, l'avarice et la cupidité. Or ces biens sont rares de nature, au sens où ils ne sont jamais disponibles en quantités illimitées, susceptibles de satisfaire n'importe quelle demande. Les biens étant rares, ils doivent être partagés entre tous, ce qui donne lieu à des conflits inévitables. La troisième et dernière source est une exclusivité humaine. La nature humaine étant virtuelle et ses actualisations culturelles, plusieurs manières d'être humain sont toujours possibles dans tous les ordres. La pluralité des choix est par elle-même source de conflits, car deux individus ou deux groupes peuvent choisir différemment, quelles qu'en soient les raisons, dénier à l'autre le droit de choisir à sa guise et prétendre lui imposer son choix.

La conflictualité humaine est une contrainte naturelle, qu'il est impossible d'ignorer ni d'abolir. Elle devient un problème urgent de survie en raison de deux caractères distincts de l'espèce humaine. Le premier est sa grégarité, le fait qu'aucune virtualité humaine ne peut être actualisée dans l'isolement individuel et solipsiste<sup>(1)</sup>. Les conflits inévitables éclatent entre congénères contraints de vivre ensemble, quoi qu'il arrive. Le second caractère est une expression de la non-programmation ou liberté. Contrairement à toutes les autres espèces animales, l'espèce humaine ne bénéficie d'aucun dispositif inné de contrôle de l'expression de la violence entre représentants de la même espèce. Tout conflit humain, quels qu'en soient le prétexte, l'enjeu et le chiffre des participants, peut toujours dégénérer en lutte à mort, pour peu que chaque camp s'obstine à vouloir l'emporter et mobilise à cette fin des moyens toujours plus décisifs. Une espèce conflictuelle et grégaire, menacée par la montée aux extrêmes de la violence, se voit adresser un problème urgent de survie : « *Comment vivre ensemble sans s'entre-tuer ?* ». Le politique est l'ordre humain chargé de ce problème. Toutes les données en sont des contraintes naturelles. La solution ne peut donc pas être cherchée ni trouvée dans l'abolition des conflits, de la grégarité ou de la liberté. Le problème connaît une seule solution : résoudre les conflits sans recourir à la violence. On peut convenir d'appeler **pacification** cette manière de traiter les conflits humains. On est ainsi conduit à poser que la fin du politique est la **paix**.

---

1. Doctrine, conception selon laquelle le moi, avec ses sensations et ses sentiments, constitue la seule réalité existante.

# Thucydide et l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse*



DR

« J'ai commencé à écrire les causes de cette rupture et les différends qui l'amenèrent, pour qu'un jour on ne se demande pas d'où provint une pareille guerre chez les Grecs. La cause la plus vraie, mais non avouée, en fut, à mon avis, la puissance à laquelle les Athéniens étaient parvenus et la crainte qu'ils inspiraient aux Lacédémoniens, contraignant ceux-ci à la guerre. »

Thucydide, I, 23 (vers 460-vers 395 av. J.-C.).

La vie et l'œuvre de Thucydide sont vouées à la guerre du Péloponnèse, conflit qui a opposé Athènes à Sparte. À la fin des guerres médiques (490-479 av. J.-C.), les Grecs confièrent l'hégémonie à Athènes en raison de son rôle prépondérant dans la victoire contre les Perses. La démocratie athénienne prit alors la tête de la confédération de Délos, alliance de cités grecques formée pour lutter contre l'Empire perse, qu'elle transforma progressivement en outil de son impérialisme. Les alliés d'Athènes devinrent des sujets soumis au versement d'un tribut. Les cités assujetties devaient également utiliser les poids et mesures athéniens, participer militairement aux guerres d'Athènes et accepter la présence de colonies sur leurs territoires. La puissance athénienne inquiétait de nombreuses cités, au premier rang desquelles le régime oligarchique de Sparte, principale puissance terrestre de Grèce. Les deux cités, qui s'étaient déjà affrontées de 460 av. J.-C. à 446 av. J.-C., entrèrent en guerre en 431 av. J.-C. à la faveur d'une querelle opposant Corinthe à sa colonie Corcyre.

Thucydide prit part au conflit. Élu stratège<sup>(1)</sup> en 424 av. J.-C, il fut chargé de la surveillance de la côte thrace, sa région d'origine. Mais son destin bascula car, n'ayant pas réussi à empêcher la chute de la colonie athénienne d'Amphipolis aux mains du général spartiate Brasidas, il fut condamné à l'exil. Il écrivit alors une œuvre unique qui, plus de vingt-cinq siècles après, suscite toujours autant d'admiration.

**Même si Hérodote<sup>(2)</sup> reste considéré comme le « père de l'histoire », Thucydide occupe, en effet, une place à part. Son *Histoire de la guerre du Péloponnèse* est la première œuvre d'histoire politique. En huit livres, Thucydide retrace de manière chronologique les vingt et une premières années de guerre, arrêtant son récit en 411 av. J.-C., alors que le conflit prit fin en 404 av. J.-C. avec la défaite d'Athènes.**

La méthode employée par Thucydide s'inscrit pleinement dans l'effervescence intellectuelle de la Grèce du V<sup>e</sup> siècle. Dans tous les domaines, des idées nouvelles gagnèrent Athènes. En médecine, Hippocrate développa une connaissance fondée sur la nécessité d'observer soigneusement les faits médicaux et sur la permanence de la relation de cause à effet. Cette quête du rationalisme se retrouve aussi chez des philosophes comme Anaxagore<sup>(3)</sup>, et chez les sophistes, dont Thucydide aurait été l'un des disciples. Ceux-ci introduisirent également l'enseignement de la rhétorique.

Ainsi, contrairement aux récits, aux généalogies et aux chroniques de ses prédécesseurs, Thucydide recherche les causes profondes du conflit, rejetant à la fois les explications fondées sur le merveilleux, les faux-semblants et les prétextes pour mieux mettre en lumière les mécanismes cachés du mouvement historique.

Thucydide s'attache à remettre en cause ce qui est communément admis. À la recherche de la vérité historique et conscient des faiblesses de la nature humaine (« *les hommes engagés dans la guerre jugent toujours la guerre qu'ils font la plus importante* »), il ne cesse de prendre ses distances par rapport aux sources qu'il utilise, ne retenant comme information fiable que les événements dont il a été le témoin et les récits rapportés par des témoins directs, après confrontation minutieuse avec d'autres témoignages.

Pour Jacqueline de Romilly, historienne spécialiste de la Grèce ancienne et membre de l'Académie française, « *Thucydide a atteint le but audacieux qu'il s'était fixé et que l'histoire, après lui, a pour toujours abandonné : en cherchant à présenter chaque événement dans sa rigueur objective, mais aussi dans ce qu'il pouvait comporter d'humain, de général et d'instructif, il a réussi à façonner un miroir où tous ceux qui ont le désir de comprendre ont vu un peu de leur propre image. Et, en employant les procédés les plus nouveaux et les plus singuliers de son époque pour éclaircir ce qu'il avait lui-même vécu, il a su déborder cette époque pour aller au-devant de toutes les autres* ».

1. Commandant d'une unité militaire ou d'une flotte, élu chaque année par l'assemblée du peuple. Au nombre de dix, les stratèges jouissaient aussi d'une importante autorité politique.
2. Les *Histoires* d'Hérodote relatent les guerres médiques, qui ont opposé de 490 à 479 avant notre ère les Grecs aux Perses.
3. Fervent de cosmologie, Anaxagore (vers 500-428 av. J.-C.) remettait en cause le panthéon traditionnel et officiel.

## *Le Septième Sceau (1957)*

Le *Nouveau Testament* se clôt par *L'Apocalypse*, texte qui consigne les prophéties révélées à saint Jean l'Évangéliste après la mort du Christ : un livre scellé est présenté à l'Agneau sacrifié, seul être jugé digne de briser les sept sceaux. L'élu libère successivement la justice divine, l'épée, la faim, la peste, les martyrs et la colère de Dieu. « *Et lorsque l'Agneau ouvrit le septième sceau, il se fit un silence dans le ciel, d'environ une demi-heure. Et je vis les sept Anges qui se tiennent devant Dieu ; on leur remit sept trompettes* »<sup>(2)</sup> dont le retentissement déclencha l'Apocalypse. Dans l'œuvre du célèbre Suédois Ingmar Bergman, le septième sceau vient d'être descellé et la fin du monde est proche.

**Adapté d'une pièce en un acte, *Peinture sur bois*, écrite par Bergman lui-même, *Le Septième Sceau* est un drame métaphysique où un croisé agnostique, en proie à des doutes existentiels, propose à l'allégorie de la Mort de disputer une partie d'échecs afin de bénéficier d'un sursis.**

Antonius Block, héros shakespearien, accompagné de son écuyer athée pour qui les Évangiles sont « *une fable* », parcourt les contrées ravagées par la peste noire, en quête de réponses relatives à l'existence de Dieu. Malheureusement, ses rencontres ne lui apportent pas la connaissance. Les artistes, Jof et Mia, profitent simplement de la vie avec candeur. Les processions de martyrs s'en remettent à la miséricorde de Dieu face à l'omniprésence de la Faucheuse qui sévit par la peste. La présumée sorcière possédée par le Diable succombe au bûcher dans l'effroi. Quant à la Mort, patiente et cynique, elle ne sait rien de l'au-delà puisque son rôle se limite à faire passer de vie à trépas. Au terme de son odyssee et dans une ambiance apocalyptique, Antonius, apaisé malgré ses incertitudes, retrouve son épouse avant que la Mort l'attire avec ses amis dans une danse macabre surréaliste « *vers les contrées ténébreuses* ».

Riche en symboles médiévaux, cette **fresque animée**, où chaque plan évoque une enluminure, rappelle l'esthétisme du cinéma de Dreyer<sup>(2)</sup>, qui utilisa largement les jeux de regards. Tourné en pleine guerre froide où la menace atomique planait sur le monde, *Le Septième Sceau* marqua le public de l'époque livré à l'incertitude de l'avenir.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Tirade qui introduit et conclut le film.

3. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 33, *La Passion de Jeanne d'Arc*.

## Jean Baechler

Jean Baechler est né le 28 mars 1937 à Thionville (Moselle). Après des études primaires et secondaires dans cette ville, il poursuit sa formation universitaire à Strasbourg et à Paris. Des études en philosophie, latin, grec, histoire et géographie aboutissent à une agrégation d'histoire (1962). Après son service militaire (1962-64), il enseigne l'histoire et la géographie au lycée du Mans (1964-66). Il entre au Centre national de la recherche scientifique en 1966, dans la section de sociologie. Il y demeure jusqu'en 1988, en franchissant tous les grades d'attaché, de chargé, de maître et de directeur de recherches. Il soutient une thèse de doctorat d'État en 1975, avec un travail sur les suicides, préparé sous la direction de Raymond Aron. En 1988, il est élu professeur à la Sorbonne (Paris-IV), sur une chaire de sociologie historique et au sein du département de philosophie. Il accède à l'éméritat en 2006. Il a été élu membre de l'Institut, de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1999.

Une formation délibérée dans les trois disciplines de la philosophie, de la sociologie et de l'histoire se justifie par le projet de parvenir à l'esquisse plausible d'une théorie scientifique du règne humain. Jean Baechler en a forgé les premiers outils, en s'attachant à l'élucidation d'événements énigmatiques, comme les révolutions, les suicides, les castes ou le capitalisme, considérant que la matière historique n'est composée que d'événements, qu'il s'agit d'expliquer. Cette première étape a abouti à la publication de *Politique de Trotski* (1968), *Les Phénomènes révolutionnaires* (1970), *Les Origines du capitalisme* (1971), *Les Suicides* (1975), *La Solution indienne* (1988), *La Grande Parenthèse* (1993). S'étant persuadé que le politique est au cœur stratégique des histoires humaines, il parcourt une deuxième étape, consacrée à la philosophie, à la sociologie et à l'histoire politique. Les résultats atteints sont consignés dans *Qu'est-ce que l'idéologie ?* (1976), *Le Pouvoir pur* (1978), *Démocraties* (1985), *Précis de la démocratie* (1994) et un recueil d'articles *Contrepoints et Commentaires* (1996). La troisième et dernière étape de l'entreprise s'attache à la théorie générale de l'humain. Elle a conduit à plusieurs publications : *Nature et Histoire* (2000), *Esquisse d'une histoire universelle* (2002), *Les Morphologies sociales* (2005), *Les Fins dernières* (2006).

Jean Baechler apporte son concours à la définition et à la rédaction des articles de la rubrique « Pensée politique ».

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« *Ce que cache mon langage, mon corps le dit. Mon corps est un enfant entêté, mon langage est un adulte très civilisé...* » Roland Barthes, extrait de *Fragments d'un discours amoureux*.

Verbal ou non verbal, le langage est ce code qui permet l'échange d'informations entre les êtres. Dans ses *Écrits*, Jacques Lacan affirme même que « *le langage structure tout de la relation inter-humaine* ». Pour d'autres, il est l'expression adéquate de toutes les réalités ! Tant de possibilités qui peuvent souvent conduire à la confusion et « *être source de malentendus* » ! (Saint-Exupéry, *Le Petit Prince*)

Maîtrise du mot et de son sens, tel doit être au final l'apprentissage de l'enfant, un apprentissage qui se poursuit tout au long de la vie. Maîtriser ce code, c'est donc maîtriser son orthographe, ce passage de l'oralité à l'écrit. C'est ainsi que « langage » n'est pas « *language* ». Une lettre, voilà tout ce qui sépare le français de l'anglais... du moins pour le langage.